

**Commune de Pierrefonds**

**Conseil Municipal du 22 janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 22 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de PIERREFONDS, dûment convoqué le 15 janvier 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Michèle BOURBIER, maire.

**Présents :** Madame Michèle BOURBIER, Monsieur Bernard ROBERT, Monsieur Michel LEBLANC, Madame Florence DEMOY, Madame Jacqueline HEURTAULT, Monsieur Laurent LAMAND, Madame Françoise SANTUNE, Monsieur Guy FRIEDRICH, Madame Marie-Alice DEBUISSER, Monsieur Yves GAUTHIER, Monsieur Jean-Marc GOSSOT, Madame Emmanuelle DANAN.

**Pouvoirs :**

Madame Françoise SMESSAERT à Madame Jacqueline HEURTAULT  
Monsieur Damien BARATTE à Madame Françoise SANTUNE

**Absents :**

Madame Isabelle SIGAUD  
Monsieur Antonio MENDES  
Madame Aurélie LAMBRE  
Mme Dolorès HUDO  
Monsieur Ronan TANGUY

**Secrétaire :** Monsieur Michel LEBLANC

\_\_\_\_\_

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que chacun a été destinataire du compte rendu de la séance du 3 décembre 2018 et demande s'il y a des observations. Il n'y en a aucune.

Madame BOURBIER fait tourner le registre pour signatures.

Madame BOURBIER demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent conserver le mode de vote à main levée et nominatif.

**Vote : Pour à l'unanimité**

\_\_\_\_\_

**Ordre du jour**

1. Travaux d'alimentation en eau potable – Programmation 2019 : Renforcement du réseau d'eau potable rue du Martreuil
  - Sollicitation de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2019
2. Travaux d'alimentation en eau potable – Programmation 2019 : Sécurisation des ouvrages - Vigipirate
  - Sollicitation de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2019
3. Tarification Foyer Napoléon
4. Délégation à donner à Madame le maire pour la création d'emplois pour besoin saisonnier dans le cadre de l'Accueil de Loisirs – Année 2019

## **1. Travaux d'alimentation en eau potable – Programmation 2019 : Renforcement du réseau d'eau potable rue du Martreuil**

- **Sollicitation de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2019**

Madame le Maire informe les membres présents que la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue du Martreuil s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de cette opération d'un montant de 215.000,00 € HT sur un prochain programme d'investissements subventionnés par :

- Le Conseil Départemental
- L'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2019

Des précisions ont été demandées à l'Agence de l'eau, qui nous a informés ne pas subventionner ce type de travaux.

Les travaux consistent en :

- Renforcement du réseau d'eau potable rue du Martreuil en remplaçant la canalisation fonte de diamètre 100mm existante par une conduite fonte de diamètre 150 mm, à savoir :
  - Fourniture et pose d'une canalisation de diamètre 150 mm sur 500 ml,
  - Fourniture et pose de deux bouches d'incendie,
  - Mise en œuvre d'une ventouse en regard,
  - Reprise de 28 branchements particuliers.

Le coût total de l'opération est estimé à 215 000 € HT :

- Travaux : 204 505 € HT
- Mission de coordination SPS : 3400 €
- Honoraires assistance conseil, imprévus : 7095 €

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Conseil Départemental (travaux plafonnées à 190 €/ml)	<b>20 % (190 € x 500 ml)</b>	<b>19 000 €</b>
DETR (prévisionnel –travaux plafonnés à 200 000 €)	<b>40 % (200 000 €)</b>	<b>80 000 €</b>
Financement complémentaire de la commune		<b>116 000 €</b>
<b>TOTAL HT</b>		<b>215 000 €</b>

Une discussion s'engage à l'initiative de Monsieur GOSSOT sur les travaux à venir et les incidences du transfert de compétences. Rappel de l'objectif de la commune par Madame le maire : assurer un service de qualité et une continuité de service en engageant des travaux d'entretien et de remise en état des réseaux les plus anciens et ayant un nombre de fuites élevé.

**Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :**

- **approuver la contexture du projet des travaux présenté par l'A.D.T.O. telle que définie ci-dessus**
- **solliciter à cet effet auprès du Conseil Départemental une aide au taux maximum**
- **solliciter à cet effet auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 une aide au taux maximum**
- **prendre l'engagement de réaliser les travaux si des subventions sont accordées**
- **prendre l'engagement d'assurer la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget**

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **2. Travaux d'alimentation en eau potable – Programmation 2019 : Sécurisation des ouvrages - Vigipirate**

- **Sollicitation de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2019**

Madame le Maire informe les membres présents que la réalisation des travaux de sécurisation des ouvrages d'alimentation en eau potable (forage, réservoir, surpression) s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de cette opération d'un montant de 108 000 € HT sur un prochain programme d'investissements subventionnés par :

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Le Conseil Départemental
- L'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2019

Les travaux consistent en :

### – **Sécurisation du forage de Palesne**

- Aménagement de la voie d'accès au forage,
- Pose d'un éclairage complémentaire sur site à l'extérieur du bâtiment,
- Dépose de l'ancienne clôture sur 180 ml et Evacuation en décharge,
- Fourniture et pose d'une clôture rigide en treillis soudé galvanisé, plastifiée RAL 6005 de 2 m de hauteur,
- Fourniture et pose d'un portail de 4 m x de 2 m finition galvanisé RAL 6005,
- Pose d'une boucle de protection anti vandalisme sur la clôture, passage de fourreaux jusqu'au bâtiment d'exploitation et raccordement sur le système de transmission,
- Pose de pancartes "propriété privée — Interdiction d'entrer" sur la clôture et le portail,
- Pose de deux systèmes anti-intrusion sur la porte du local et sur le capot de la tête de puits avec report des alarmes (SOFREL, sirène, clavier, détecteurs, câblage),
- Fourniture et pose d'un portillon métallique avec retour automatique en position fermée avec 2 crosses (accès au caniveau technique),
- Pose de support rigide pour la fixation des bouteilles de chlore dans l'armoire du site,
- Fourniture et pose d'un double capot sécurisé sur la tête de puits,
- Remise en état du palier du forage et mise en place d'une échelle et de 2 crosses.

**Montant H.T. 46.500,00 €**

### – **Sécurisation de la surpression de Palesne**

- Dépose de l'ancienne clôture sur 130 ml et Evacuation en décharge
- Fourniture et pose d'une clôture rigide en treillis soudé galvanisé, plastifiée RAL 6005 de 2 m de hauteur,
- Fourniture et pose d'un portail de 4 m x de 2 m finition galvanisé RAL 6005,
- Fourniture et pose d'une boucle de protection anti vandalisme sur la clôture, passage de fourreaux jusqu'au bâtiment d'exploitation et raccordement sur le système de transmission,
- Fourniture et pose d'un système d'alarme (clavier, sirène, détecteur d'ouverture du puits, local technique, passage des fourreaux, adaptation du système de télétransmission pour report des informations)
- Fourniture et pose d'une porte à barreaudage en complément de la porte existante,
- Pose de six grilles anti intrusion sur les fenêtres du local d'exploitation,
- Fourniture et pose d'un portillon métallique avec retour automatique en position fermée avec 2 crosses,

- Suppression des plaques métalliques en place et pose d'une trappe aluminium montée sur charnières avec poignées amovibles et barreaux antichute intégrés,
- Modification du sens d'ouverture de la porte.

**Montant H.T. 26.500,00 €**

– **Sécurisation du réservoir de Pierrefonds**

- Fourniture et installation sur site d'un système de production d'énergie,
- Fourniture et pose d'un système d'alarme (clavier, sirène, détecteur d'ouverture du puits, local technique, passage des fourreaux, adaptation du système de télétransmission pour report des informations),
- Fourniture et pose d'un caillebotis dans la chambre des vannes,
- Fourniture et pose d'une double porte à barreaudage,
- Pose de mains courantes sur l'escalier d'accès à la chambre des vannes,
- Pose de trappes amovible en aluminium sur charnières (avec serrure et poignée invisible regard extérieur),
- Pose de garde-corps rigides sur la plateforme d'accès à la cuve du réservoir et pose de deux portillons métalliques avec retour automatique en position fermée pour accéder aux échelles d'accès aux cuves,
- Pose d'échelles à crinolines pour l'accès aux cuves,
- Création d'une extension de la passerelle afin de permettre la manipulation des vannes du réservoir en toute sécurité.

**Montant H.T. 31.500,00 €**

Le coût total de l'opération est estimé à 108 000 € HT :

- Travaux : 104 500 € HT
- Honoraires assistance conseil, imprévus : 3 500 €

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Agence de l'eau Seine Normandie (prévisionnel)	<b>30 %</b>	<b>32 400 €</b>
Conseil Départemental (prévisionnel)	<b>30 %</b>	<b>32 400 €</b>
DETR (prévisionnel)	<b>20 %</b>	<b>21 600 €</b>
Financement complémentaire de la commune	<b>20 %</b>	<b>21 600 €</b>
<b>TOTAL HT</b>		<b>108 000 €</b>

Une discussion s'engage à l'initiative de Monsieur GOSSOT sur les conséquences des travaux sur la qualité du réseau et sur leur impact sur le nombre de points dans les grilles de suivi. Il lui est répondu que ces travaux améliorent la qualité de notre réseau en termes de sécurisation des ouvrages mais n'ont pas d'impact sur la sécurisation par bouclage de notre approvisionnement en eau.

**Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :**

- approuver la contenance du projet des travaux présenté par l'A.D.T.O. telle que définie ci-dessus
- solliciter à cet effet auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une aide au taux maximum
- solliciter à cet effet auprès du Conseil Départemental une aide au taux maximum
- solliciter à cet effet auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 une aide au meilleur taux
- prendre l'engagement de réaliser les travaux si des subventions sont accordées
- prendre l'engagement d'assurer la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget

**Vote : Pour à l'unanimité**

### 3. Tarification Foyer Napoléon

Pour faire suite à l'adoption du nouveau règlement relatif à la location du Foyer Napoléon, salle municipale de la commune, il est proposé la tarification suivante :

<b>Location à la journée</b>	
Associations de Pierrefonds	GRATUIT
Pétrifontains	60 €
<b>Tout le local hors week-end et fête</b>	
Associations de Pierrefonds	GRATUIT UNE FOIS PAR AN
Pétrifontains	115 €
<b>Utilisation supplémentaire par jour</b>	
Pétrifontains	41.5 €
<b>Location pour week-end et fête (forfait deux jours) tout le local</b>	
Pétrifontains	190 €
<b>Utilisation supplémentaire par jour</b>	
Pétrifontains	41.5 €
<b>Arrhes à la réservation</b>	
Pétrifontains	90 €
<b>Caution à la remise des clés / matériel</b>	
Pétrifontains	100 €
<b>Caution à la remise des clés / ménage</b>	
Pétrifontains	100 €

**Vote : Pour à l'unanimité**

### 4. Délégation à donner à Madame le maire pour la création d'emplois pour besoin saisonnier dans le cadre de l'Accueil de Loisirs – Année 2019

Afin d'assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs pendant ses périodes d'ouverture en 2019, Madame le maire propose aux membres du conseil municipal de lui donner délégation afin de créer les emplois d'adjoints d'animation pour besoins saisonniers nécessaires.

Les agents seront rémunérés selon l'indice brut correspondant à l'échelon 1 du grade d'adjoint d'animation, sur un temps effectif de travail de 35 heures par semaine (7 heures par jour de travail effectif auxquelles s'ajoutent 2.5 heures par nuit de mini camps le cas échéant) au vu d'un certificat administratif établi par Madame le maire. Il est précisé également que tout jour d'absence sera décompté du temps effectif rémunéré.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**La séance est levée à 21h07.**